



Refus LRAR envoyé par l'employeur

Par **carinelle**, le **05/02/2013** à **15:52**

Bonjour ,

un employé peut t'il refusé une lettre envoyée (avertissement) par son patron en recommandé avec accusé de reception ??Quels peuvent être les conséquences pour l'employé, sachant que celui ci va être licencié pour motif économique dans les prochaines semaines

Merci de bien vouloir me répondre

Par **P.M.**, le **05/02/2013** à **17:10**

Bonjour,

Personne ne peut vous obliger à réceptionner une lettre recommandée et ensuite à aller la chercher à la poste mais cela risque de ne servir à rien puisque l'employeur aura accompli les formalités pour vous communiquer l'avertissement, de plus vous ne savez pas formellement ce qu'il y a dans le courrier et cela pourrait être autre chose...

Par **janus2fr**, le **05/02/2013** à **19:53**

Bonjour,

Mis à part certains cas bien précis, une lettre recommandée produit son effet à la première présentation par la Poste. La refuser ou ne pas aller la chercher n'a alors aucun sens puisque cela ne freine en rien la procédure, la lettre étant réputée reçue, alors que vous ne savez même pas ce qu'il y avait dedans et vous privez alors d'informations qui peuvent vous être utiles.

Par **carinelle**, le **05/02/2013** à **20:53**

merci pour vos réponses !!bonne soirée